

«HYPOTYPOSE» DU MONASTÈRE STUDITE

L'«Hypotypose» du monastère studite est la plus ancienne version du typikon studite, qui décrit l'ordre du culte dans les monastères de tradition studite.

Le texte du Typikon a été compilé après la mort du vénérable Théodore le Studite dans la seconde moitié du IX^e siècle, mais il est basé sur les textes normatifs liturgiques de la tradition studite, notamment le synaxaire studite et les «Chapitres sur la distribution des aliments» studites. Par conséquent, la description de l'ordre du monastère studite est attribuée au vénérable Théodore et est reconnue comme son propre typikon.

Le typikon est un guide détaillé couvrant tous les aspects de la vie monastique et divisé en sections thématiques :

1. Vie liturgique. L'horaire des offices quotidiens (Matines, Vêpres, Heures, Complies), le chant des psaumes, les lectures (Épître, Évangile, catéchismes) et le nombre et les types de prosternations sont décrits en détail. Une attention particulière est portée aux pratiques liturgiques pendant le carême, la semaine sainte et les autres fêtes du Seigneur et de la Mère de Dieu.

2. Préceptes ascétiques. Les règles du jeûne sont strictement réglementées, notamment la qualité et la quantité des aliments et des boissons, l'ordre des repas, la disposition des couverts et les lectures pendant les repas.

3. Organisation et gestion du monastère. Les fonctions des différents ministères (abbé, épistémologues, taxiarques, veilleur, épitérites, bibliothécaire) sont décrites, ainsi que la procédure d'admission des nouveaux frères et les mesures disciplinaires (excommunication, xérophagie) avec un rejet strict des châtiments corporels.

4. Vie quotidienne et travail. Une routine quotidienne est établie, répartissant le temps entre la prière, le travail et la lecture. La quantité et la qualité des vêtements et des chaussures, ainsi que l'aménagement de la chambre à coucher, sont abordés, en insistant sur les principes de pauvreté et de simplicité.

5. Édification spirituelle et repentance. L'importance est accordée à la pratique de la confession à l'abbé, aux homélies catéchétiques des Complies, aux instructions des anciens et à la lecture des écrits patristiques. La nécessité d'une introspection constante et d'une vigilance spirituelle est soulignée («Nous mourons, nous mourons, nous mourons; souvenons-nous aussi du Royaume des Cieux»).

Cet ouvrage a servi de base à la troisième édition de la Règle studite, ainsi qu'au typikon studite-alexandrien.



Règle avec Dieu pour l'ordre intérieur du monastère
très honorable de Studion

De nombreuses et diverses traditions ont longtemps prévalu dans les saints monastères, certaines étant régies et guidées vers le royaume des cieux par certaines règles, d'autres par d'autres encore. De toutes ces [traditions], il en est une qui s'est établie parmi nous et que nous avons reçue de notre grand père et confesseur Théodore. Et non seulement nous, mais aussi la majorité des meilleurs moines l'ont acceptée comme la plus parfaite et la plus royale, éliminant à la fois les excès et les défauts. Et maintenant, sans la moindre hésitation, nous soumettons aux commandements paternels et nous nous soumettons à l'obéissance, afin de laisser, autant que possible, ce témoignage par écrit pour la mémoire des générations futures. Que Dieu, par les prières de notre pasteur, nous accorde la grâce de composer un sermon, afin d'exposer fidèlement les commandements bienfaisants et salvatrices de notre père, Théodore, pour la gloire du Père, du Fils et du saint Esprit, et pour le salut de ceux qui, avec foi, acceptent leur salut. Ainsi, avec l'aide de Dieu, puisse ce commencement la composition [du sermon].

À propos de la sainte Pâque :

Il faut savoir qu'après la deuxième veille de la nuit, voire la troisième, c'est-à-dire la neuvième heure, le signal convenu de l'horloge à eau s'abaisse. À la sixième heure et au début de la septième heure, le veilleur se lève et, avec le chanoarchie, reçoit la bénédiction de l'abbé. Le réveilleur, une lanterne à la main, parcourt les dortoirs, exhortant les frères à se lever pour la doxologie du matin. Le canonarque, accompagné du son de la cloche, se rend aux places désignées. Lorsque tous les frères sont rassemblés dans le narthex de l'église principale et prient en silence, seuls le célébrant, les diacres et les prêtres, ainsi que l'abbé, entrent dans l'église. Celui que l'abbé désigne pour l'encensement, après avoir reçu une bénédiction et s'être lavé les mains, encense d'abord le saint autel. Sortant de là par l'antichambre, il longe le côté nord de l'église, précédé de l'ecclésiarque avec une lanterne allumée, et parvenu aux portes royales, après avoir fait le signe de croix au milieu des portes, il va encenser les frères. Après avoir encensé l'assemblée, lorsqu'un des diacres s'écrie à haute voix : «Béni soit ton Père !», le prêtre lui répond : «Gloire à la sainte Trinité consubstantielle et vivifiante, maintenant et pour les siècles des siècles !» Et aussitôt suit le tropaire, sur le ton indirect du premier : «Le Christ est ressuscité.» Tandis que les fidèles chantent cela d'une seule voix, ils entrent dans l'église. Le prêtre, se hâtant par le côté sud et encensant, entre dans l'autel. Lorsque les fidèles ont chanté «Le Christ est ressuscité» pour la troisième fois, il se tient devant l'autel, chante le verset : «Voici le jour

que le Seigneur a fait, et pour lequel vous avez fait une fête» (Ps 118,24-27), et le glorifie, tandis que chacun des fidèles chante «Le Christ est ressuscité». Et lorsqu'ils auront terminé cela, ils commenceront par : «Chantons au Seigneur», puis immédiatement «Le jour de la Résurrection», afin que nous ne chantions pas les six psaumes cette semaine. Parfois, on lit un passage de Jean le Théologien : «Le jour de la Résurrection est un commencement favorable», suivi de la septième ode, le kontakion, «Ayant vu la Résurrection du Christ», du cinquantième psaume, et l'office des Matines s'achève. Il est à noter que le rassemblement des frères dans le narthex, mentionné plus haut, ainsi que l'office habituel du canonarque et du veilleur, se poursuivent en tout temps, de même que l'office du prêtre à chaque office des Matines est célébré sans faute, à l'exception de la glorification dans le narthex, mais non à l'autel. Seule la Semaine Sainte, en raison de la sainte Résurrection du Christ et de notre Dieu, est préférée par les pères comme dérogation à l'usage.

Il faut savoir qu'à la fin des Matines, le baiser se déroule ainsi : un diacre, revêtu de ses ornements sacerdotaux et tenant l'Évangile, se tient devant le saint autel. L'abbé, entrant, baise l'Évangile, puis le diacre, et se place près de lui. Ensuite, les prêtres et tous les frères, chacun à son rang, tenant chacun un cierge, s'embrassent et disent : «Le Christ est ressuscité», et à ceux qui les reçoivent en réponse : «Vraiment, il est ressuscité !» Les taxiarques veillent au bon déroulement de l'office et disposent l'assemblée en rangs. Arrivés aux portes royales, les frères y retournent, et ainsi, finalement, ils remplissent le reste de l'église, et tous proclament à haute voix : «Le Christ est ressuscité !», ajoutant : «Que les cieux se réjouissent, que la terre exulte !» (Ps 95,11). Le chanoine, ou un autre frère présent si nécessaire, monte à l'ambon et lit l'homélie de notre père Jean Chrysostome, commençant par : «Quiconque est pieux et aime Dieu...». Après la lecture, lorsque tous se rassemblent et rendent grâce au Seigneur en faisant trois prosternations, l'abbé donne sa bénédiction, marquant ainsi la parfaite conclusion des Matines. Il est à noter que, durant la Divine Liturgie, nous ne récitons pas les antiennes habituelles, «Bénis le Seigneur, ô mon âme» (Ps 102) et les suivantes, mais en particulier celles transmises par la Grande Église. Nous faisons de même pour toutes les autres fêtes du Seigneur. Le diacre lit le prokeimenon, l'Épître et l'Alléluia hors de l'autel, et l'archiprêtre lit également l'Évangile. Il est à noter que durant les Jours Lumineux [de la première semaine après Pâques], les psaumes illustrés ne sont pas récités tout au long de la semaine, mais seulement «Le Christ est ressuscité» et immédiatement «Seigneur, j'ai crié», comme à la fin de l'office (ἀπολυτική). Aux Vêpres des Jours Lumineux, lors de l'entrée après le prokeimenon, on récite l'Évangile selon Jean : «Le même premier jour de la semaine, le soir» (Jn 20,19). Aux Complies, on récite le Trisagion et

«Seigneur, ayez pitié» douze fois. Le matin, à la deuxième heure, au troisième coup du canonarque, nous nous rassemblons dans l'église du Saint-Précurseur. Après que les prêtres, revêtus de leurs doubles ornements liturgiques, ont pris entre leurs mains les précieuses croix, et que tous les frères ont porté les icônes vénérées, nous faisons le tour du vignoble du monastère en proclamant à haute voix : «Christ est ressuscité !» Nous nous rendons ensuite au bord de la mer et, après avoir récité la litanie, nous allons à l'église de la très sainte Mère de Dieu, où nous récitons la litanie, puis nous retournons à l'église du Saint-Précurseur. Avant d'entrer dans la litanie, le canonarque donne le signal, et la célébration commence. Lorsque les prêtres entrent, la Divine Liturgie est célébrée. Nous récitons également la litanie le dimanche des Rameaux et à l'Annonciation, si le temps le permet. Il est à noter que le mardi de la Semaine sainte, certains frères ont l'occasion de recevoir la sainte et grande schème monastique. Il faut savoir que le samedi de la Semaine sainte, aux Vêpres, nous chantons, selon la coutume, le premier verset «Bénis le Seigneur, ô mon âme» (Ps 103,1-2), suivi de «Seigneur, j'ai crié» (Ps 140,1). Aux Complies, nous chantons «Dieu est avec nous» (Is 8,9). Nous chantons également de cette manière les autres samedis. Le dimanche, nous commençons les Six Psaumes, proclamons «Dieu est l'Éternel» (Ps 118,27) sur le ton grave et le tropaire «Au tombeau scellé», puis immédiatement le canon. Le dimanche soir, nous commençons «Heureux l'homme» (Ps 1,1) sur le premier ton du dimanche. Il faut savoir qu'aux Vêpres, «Heureux l'homme» commence sur le quatrième ton indirect, puis sur le deuxième ton initial et le troisième sur le ton du jour; puis «Seigneur, j'ai crié» sur le ton des stichères de la fête. Le lendemain matin, aux Matines, après les Six Psaumes, nous chantons «Dieu est l'Éternel» (Ps 118,27) sur le premier ton et le tropaire «Pierres scellées», ainsi qu'une kathisma des psaumes, et nous lisons trois fois. Une fois la lecture terminée, enchaînez immédiatement avec les étapes du premier ton, le prokeimenon du dimanche «Chaque souffle» (Ps 150,6) et l'Évangile «Dans les nuits» (Ps 133,2),

«Ayant contemplé la Résurrection du Christ», psaume 50, suivi immédiatement du canon. Il faut savoir que jusqu'à la Sainte Ascension, le Triode de la Résurrection précède le canon du jour, et de même les stichères de la Résurrection précèdent les autres stichères, à l'exception de la Croix. «Ayant contemplé la Résurrection du Christ» est dit, encore aujourd'hui, systématiquement avant le psaume 50. Il faut savoir que jusqu'à la Pentecôte, nous ne chantons pas les Heures et ne nous agenouillons pas, mais nous effectuons des prosternations ferventes, de même qu'aux Heures, les prosternations initiales sont chantées après le Trisagion à chaque heure. Il faut savoir que, bien que nous considérions chaque jour de la Pentecôte comme un dimanche, nous chantons néanmoins le canon pour les défunts le samedi; et nous le chantons un

autre jour si un frère doit être commémoré. Il faut savoir qu'à la sainte Pentecôte, on ne lit pas l'Évangile du matin et on ne chante rien de l'Octoéchos, sauf la fête. Viennent ensuite les quarante saints des saints Apôtres, et l'on commence à chanter les Heures, toujours avec le kathisma. À la fin de la psalmodie, on dit : «Seigneur, ayez pitié.» Et, d'abord, on fait trois prosternations, toutes au même rythme, en suivant le chef de chœur; pendant ce temps, on lève aussi un peu les mains vers Dieu. Puis chacun fait vingt autres prosternations au rythme qu'il peut. Il en va de même à chaque office. Aux Complies, il y a cinquante génuflexions et aux Matines quarante. Il faut savoir que pendant que l'on chante le canon, qui est à la première heure, celui qui est assis chante la litie, pendant laquelle on chante trois kathismas, le Psautier et le Triodion; Lorsque nous nous réunissons après le kathisma de la première heure, nous consacrons la neuvième heure à la prière. Pendant le Grand Carême, si nous chantons le canon, nous le chantons tous à la première heure. Il convient de savoir qu'à chaque matine, après la fin des lectures, nous nous levons et disons douze fois : «Seigneur, ayez pitié !» Puis la psalmodie reprend. Il est important de savoir que chaque samedi et dimanche, lorsqu'il n'y a pas de fête du Seigneur ni de mémoire d'un saint, nous lisons l'Épître. Le samedi, aux matines, nous lisons le kathisma avant le Psaume 119, 1, puis le Psaume 51, après le canon (Psaume 231); il y a donc trois lectures, car nous ne lisons pas le Psaume 111, 1, 2, 3, 4. Au lieu de l'exapostilaire, nous disons : «Le juste sera à jamais dans nos mémoires; il ne craindra pas le mal à l'écoute de ses paroles» (Ps 111,6). La psalmodie, en quantité et en qualité, se poursuit jusqu'à l'Exaltation du Christ. Il est à noter que lors de la Transfiguration et de la Dormition de la Toute-Sainte Mère de Dieu, c'est-à-dire aux Vêpres qui suivent la fête, après le psaume d'introduction, on chante immédiatement : «Seigneur, j'ai crié» (Ps 140,1). Le lendemain, aux Matines, après les six psaumes, on chante de nouveau : «Dieu est Seigneur», suivi du canon et des deux lectures. Il en va de même pour l'Exaltation de la Croix, la Nativité de la Mère de Dieu, la Nativité du Christ, l'Épiphanie et la Rencontre du Seigneur. Pour les autres fêtes, il n'est pas convenable de célébrer deux fois la psalmodie. De l'Exaltation à Pâques, une autre kathisma est offerte aux Matines, et les tropaires des kathismas sont doublés, avec un interlude récité. Il y a quatre lectures. Ces samedis, avant le «sans tache», nous chantons deux kathismas, puis le «sans tache» (Ps 118,1), puis un canon; il y a donc quatre autres lectures, car nous ne lisons pas sur le «sans tache». Il faut savoir qu'il y a aussi des évêques-monarques [au monastère], auxquels les péchés des jeunes frères sont rapportés et dont ils reçoivent la correction. Il y a également deux taxiarques pour les chœurs, qui rappellent aux frères de se tenir décemment dans les chœurs. Enfin, il y a le réveilleur, qui, pendant les lectures des matines, circulant discrètement parmi les frères, réveille ceux qui se sont endormis. Chaque soir, deux épitirites

sont désignés à tour de rôle. Après la sonnerie des cloches, ils exhortent les paresseux à se hâter aux Vêpres et aux Complies. Après les Complies, ils parcourent les recoins du monastère, séparant fermement les groupes de deux à deux, occupés à des conversations intempestives. Il est important de savoir qu'après chaque Complies, un baiser en forme de croix est échangé avec les mains, signe de réconciliation entre les fidèles, suite aux altercations quotidiennes provoquées par la sonnerie des cloches. Il est important de savoir que la veille de la Nativité du Christ, la Fête des Lumières, ainsi que le Jeudi Saint et le Samedi Saint au soir, nous ne chantons pas les Complies, mais récitons seulement le Trisagion en silence. Il est important de savoir qu'à presque tous les offices de Complies des Quarante Saints, les frères reçoivent une homélie catéchétique, tantôt de l'abbé, tantôt des anciens ou de personnes habiles dans l'art oratoire. Il faut savoir qu'à chaque matines, au début du quatrième chant, l'abbé sort du chœur et, s'étant assis, reçoit les frères qui viennent se confesser et guérit chacun individuellement selon ses besoins. Il faut savoir que durant le Carême, un frère âgé est désigné et, dès la troisième heure, il apparaît à chaque office et, après une métanie, il dit : «Frères et pères, prenons soin de nous-mêmes, car nous mourons, nous mourons, nous mourons.» Il faut savoir que lorsque nous accueillons des frères d'un autre monastère ou des laïcs pour la tonsure monastique, nous les faisons séjourner à l'hôtellerie du monastère pendant deux ou trois semaines afin qu'ils observent et se familiarisent avec la vie monastique. Si l'un d'eux persiste dans sa décision, l'abbé, après lui avoir parlé du catéchuménat à suivre, ne l'accueille au monastère et ne le compte pas parmi ses fidèles. Celui qui vient avec la permission de l'abbé fait une métanie devant les frères, et ils prient pour lui. Il faut savoir que nous avons aussi des lieux d'excommunication, où les désobéissants et les pécheurs sont confinés, condamnés à la famine et formés à la vertu. L'usage du fouet pour corriger les laïcs, jugé approprié par nos pères, fut à juste titre rejeté par eux. Il faut savoir que les jours de repos, le bibliothécaire sonne la cloche une fois, et les frères se rassemblent à l'endroit où sont conservés les livres. Chacun prend un livre et lit jusqu'au soir. Avant le signal du chandelier, le bibliothécaire sonne à nouveau la cloche, et chacun vient rendre les livres signés. Tout retard dans le retour du livre est passible de pénitence. Il est important de savoir que lorsque nous célébrons la neuvième heure, le prêtre célèbre la liturgie à partir de la sixième heure, et si nous devons aussi manger, il la commence à partir de la troisième heure. Si toutefois nous avons du temps libre pendant les heures de service et que nous travaillons, la divine liturgie est célébrée à la troisième heure. À la fin de l'office, la cloche sonne trois fois, et tous les frères se rassemblent. Après avoir chanté les hymnes prescrits et reçu la bénédiction, nous nous retirons à la table commune.

Concernant la quantité et la qualité des aliments et des boissons, et les règles de bienséance à la table commune :

Lorsque les frères viennent dîner, chacun doit réciter un verset [d'un psaume]; neuf personnes prennent place à table. Les taxiarques sont chargés de garnir les tables, et cela se fait dans le calme et l'ordre. On fait une lecture, et en hiver, les frères portent des voiles sur la tête. Le bruit des cuillères sur le support à nourriture marque la fin de la lecture, après quoi elles sont toutes jetées ensemble dans le plat; de même, le son de la cloche signale le service du vin et des aliments. Il faut savoir que du jour de Pâques à la Toussaint, nous mangeons deux plats : des légumes verts et des petits pois au beurre; nous mangeons aussi du poisson, du fromage et des œufs; nous buvons trois fois au dîner; le soir, au son de la cloche, les frères se réunissent et mangent du pain, ainsi que de la nourriture s'il en reste du matin (car le soir, il n'y a pas de préparation spéciale pour la communauté), et nous buvons deux coupes. Pendant le Carême des saints apôtres, nous ne mangeons ni poisson, ni fromage, ni œufs, sauf les jours de jeûne; mais à neuf heures, nous mangeons deux plats : des légumes verts au beurre et des petits pois sans huile; et nous buvons deux coupes à neuf heures. Les jours fériés, où nous avons prévu de manger du fromage et d'autres aliments, nous mangeons à six heures, en buvant trois coupes, et deux coupes le soir. Cette règle est également observée pendant le Carême de saint Philippe l'Apôtre. De la fête des saints apôtres à la fête de saint Philippe, nous observons la neuvième heure le mercredi et le vendredi, jours durant lesquels les règles alimentaires et œcuméniques des deux périodes de Carême sont de nouveau observées. Si la fête d'un saint tombe durant ces jours, nous dispensant ainsi des heures de prière et des grandes prosternations, nous consommons alors du fromage, des œufs et du poisson, si Dieu le permet, et prenons trois coupes à midi et deux le soir.

À propos du saint carême

Pendant le Carême et le grand carême, nous ne mangeons qu'un seul repas par jour, sauf le samedi et le dimanche. Durant la première et la Grande semaine, nous mangeons les mêmes aliments : fèves bouillies, fruits salés sans huile, figues sèches, cinq fruits, et, si possible, châtaignes, poires bouillies et prunes. Durant les deuxième et troisième semaines, la cinquième et la sixième, sauf le vendredi de la quatrième semaine, nous mangeons comme suit : fruits bouillis, fruits salés servis dans des assiettes, petits pois bouillis avec des noix râpées et des herbes; nous ne mangeons ni légumes ni figues pendant ces jours. Le quatrième vendredi, nous mangeons de la même façon que la première

semaine. Pendant tout le Carême, sauf pour les malades et les personnes âgées, nous buvons une boisson spécialement préparée (εὐχρατον), à base de poivre, de cumin et d'anis chaud. Il faut savoir que le premier samedi, à partir du soir de la sixième heure, nous ne pratiquons plus les métanies, mais mangeons du pigeon rôti avec des olives blanches et noires, des aliments salés et du blé bénit. Nous buvons tous un vers de vin. Le samedi, au petit-déjeuner, nous mangeons deux plats à l'huile et buvons deux vers de vin. Et le soir, deux de même. Le premier dimanche, où l'on célèbre la mémoire des saints prophètes et de l'Orthodoxie, ainsi que le dimanche de la semaine sainte, où nous chantons le canon à la Croix vénérée, de même que le samedi de Lazare, ainsi qu'en mémoire des quarante martyrs, à la différence que nous chantons alors les Heures et pratiquons trois métanies à chaque assemblée. Le lundi saint [de la semaine sainte] et du mardi au vendredi, les aliments de cette première semaine sont abolis; le Jeudi saint, nous mangeons un pois bouilli avec des noix râpées et de la kutia chaude, et buvons un vers de vin. Le samedi saint, à la onzième heure, commencent les Vêpres; et lorsque commence la prière de renvoi, nous mangeons du fromage, du poisson et des œufs et buvons trois coupes de vin. Le jour de l'Annonciation, nous mangeons deux plats : un plat de légumes et un plat de pois aux olives et aux olives rouges. Nous buvons trois verres de vin. Le même dimanche, nous célébrons l'office du dimanche des rameaux et chantons ensuite le grand canon. Le Jeudi saint, nous mangeons un plat de pois bouillis aux noix râpées et aux haricots cuits. Nous buvons une coupe de vin. Le samedi saint, à la onzième heure, commencent les Vêpres, et lorsque commence la prière de renvoi, nous mangeons du pain et des fruits et buvons deux coupes de vin.

Le jour de l'Annonciation

Il faut savoir qu'au son de la cloche à la sixième heure, nous nous rassemblons dans la maison de la très sainte Mère de Dieu. Lorsque commencent les Vêpres, quelques frères restent pour les célébrer, tandis que les autres font une procession avec la croix et, après avoir fait le tour du monastère, retournent à l'église. Viennent ensuite l'entrée et la liturgie complète. Puis nous mangeons du poisson et de l'huile et buvons trois coupes. Il faut savoir que pendant la semaine du milieu du Carême, chaque jour après le chant du neuvième canon, l'Arbre de Vie est offert et vénéré.

Sur le bon déroulement des offices

Il faut savoir que durant le saint et grand carême, après avoir chanté la première heure, au lever du soleil, chacun se rend à son office.

Durant ces offices, le psautier entier est récité, sauf pour les calligraphes. Ils travaillent jusqu'à la neuvième heure, puis chacun est libre de vaquer à ses occupations. Qui le souhaite peut s'adonner à une activité, et qui le souhaite peut se reposer jusqu'au troisième coup de cloche. Après ce signal, nous nous rassemblons à l'église et, après avoir célébré les vêpres, nous nous rendons à la réfectoire. De même, après le repas, point de travail pénible, mais plutôt une petite occupation. Les autres jours de l'année, lorsque nous chantons les heures, à trois heures du matin, la cloche sonne, et chacun se rend à son office et l'accomplit jusqu'au dîner. Après le repas, chacun se retire de la même manière, jusqu'à la huitième heure. À huit heures, la cloche sonne trois fois, et chacun se rend à son office jusqu'aux vêpres. Lorsque nous chantons les Heures, après avoir terminé la première heure du matin, les frères se rendent à leurs offices et travaillent jusqu'à la sixième heure, et parfois même jusqu'à la neuvième, s'ils ne sont pas fatigués. Après la sixième heure, chacun se repose, comme il est dit, jusqu'à la neuvième heure, et ainsi de suite. Il faut savoir que pendant la Vigile du dimanche des Rameaux, à l'heure du «Seigneur, j'ai crié», les chœurs s'inversent : ceux de droite vont à gauche, et ceux de gauche à droite. Il faut savoir aussi que si un frère brise un vase, qu'il soit en terre cuite ou en fonte, alors, pendant le repas, lorsque les frères mangent, il se tient près de la table de l'abbé, la tête couverte de son voile, et tient le vase brisé entre ses mains en preuve de sa faute. Il est important de savoir que, lors du chant du canon aux Matines à l'aube, le chanoine frappe trois fois la cloche, et les frères, se levant, récitent chacun la première prière et se séparent pour leur office. Ils frappent également trois fois la cloche lorsqu'ils se rassemblent pour chanter le canon et au troisième Gloire du kathisma, afin que ceux qui étudient encore le psautier se rassemblent. Car après les six psaumes, ils se retirent et poursuivent leurs études jusqu'à ce moment. Ils frappent aussi trois fois la cloche lors des hymnes où doit être lu le catéchuménat du grand père et abbé Théodore le Studite.

Concernant la quantité de vêtements et l'aménagement du lit, etc.

Il est important de savoir que chaque frère doit avoir : deux chemises, deux manteaux, une soutane en laine, deux voiles, un manteau – un court pour le travail et un autre, plus long, pour l'église, qui, selon la loi, doit être porté le samedi soir aux vêpres, le dimanche aux matines, et de nouveau le soir aux vêpres jusqu'à la prière «Daigne, Seigneur», et auparavant – à la Divine Liturgie, ainsi que lors des fêtes du Seigneur. [Il est nécessaire d'avoir] un autre manteau en laine – plus grand. Pour les chaussures, [il est nécessaire d'avoir] : des bottines et des bottes hautes, et des caligae. Pour la literie, [chaque frère] doit avoir une natte de roseau et deux couvertures en laine. Il faut savoir qu'aux

Vêpres de la Fête des Lumières, après la fin de la Divine Liturgie, on reçoit le pain béni; puis ceux qui ont communiqué se rincent la bouche, mais ne boivent pas le vin béni. Lorsque le prêtre a caché les vases sacrés, il se rend aux portes saintes et, après avoir prononcé l'exclamation initiale, il sort avec les frères vers le calice de la bénédiction des eaux, en chantant le tropaire, ton 3 : «La voix du Seigneur est sur les eaux» (Ps 29,3). Lorsque cela a été proclamé pour la troisième fois et que les lectures habituelles ont été achevées, une bénédiction (συναντή) est donnée au diacre, après quoi le prêtre commence la prière pour la bénédiction des eaux. Après la bénédiction de l'eau et l'aspersion des frères, on chante le tropaire, ton 1 : «Quand tu as été baptisé dans le Jourdain, Seigneur.» Après avoir chanté ce tropaire trois fois, on entre dans l'église en chantant le tropaire : «Aujourd'hui, nous célébrons la Trinité dans l'Unité de la Divinité.» Une fois ce tropaire chanté trois fois, le prêtre récite une prière, et cette doxologie divine s'achève. Puis, sur un verset, on se dirige vers la trapèze. De même, le Jeudi Saint [de la Semaine Sainte], après la Communion et le lavement des lèvres, vient le lavement des pieds, et après que tous se soient lavés, on se dirige [vers la trapèze] sur un verset.

Règle de l'ordre intérieur du monastère de Studion

1. Dans les saints monastères, de nombreuses et diverses traditions ont longtemps prévalu, certaines étant régies et menant au royaume des cieux par certaines règles, d'autres par d'autres encore. De toutes les traditions, il en est une qui s'est établie parmi nous et que nous avons reçue de notre grand père et confesseur, Théodore. Non seulement nous, mais aussi la majorité des meilleurs moines, l'avons acceptée comme la plus parfaite et la plus royale, exempte d'excès et de défauts. Et maintenant, sans aucune hésitation, nous soumettons aux commandements paternels et nous nous soumettons à l'obéissance, afin de la laisser par écrit, autant que possible, pour la mémoire durable des générations futures. Et que Dieu, par les prières de notre pasteur, nous accorde la capacité de composer un sermon, afin d'exposer clairement les commandements bienfaisants et salvatrices de notre père Théodore, porteur de Dieu, pour la gloire du Père, du Fils et du saint Esprit, et pour la préservation et le salut de ceux qui, avec foi, acceptent leur salut. Ainsi, avec l'aide de Dieu, puisse ceci être le début de la composition d'un sermon.

Comme nous le faisons dans les assemblées célébrant la sainte et glorieuse résurrection de notre Sauveur au troisième jour.

À propos de l'arbre

Il faut savoir qu'après la seconde veille de la nuit, c'est-à-dire à la sixième heure, et au début de la septième heure, le signal convenu de l'horloge à eau retentit. À cette annonce, le réveilleur se lève et parcourt les dortoirs avec une lanterne, exhortant les frères à se lever pour la doxologie du matin. Aussitôt, les cloches sonnent au-dessus et en dessous du monastère. Lorsque tous les frères sont réunis dans le narthex de l'église principale et prient en silence, le prêtre, prenant l'encensoir, encense d'abord le saint autel. Sortant de là par l'antichambre, il longe le côté nord de l'église et, parvenu aux portes royales, encense les frères puis revient aussitôt par le côté sud. Les frères entrent dans l'église après lui. Ayant placé l'encensoir sur le saint autel, il se tient face au trône et commence le tropaire, le premier ton indirect (le cinquième) : «Le Christ est ressuscité des morts.» Après que le prêtre et les frères l'eurent chanté trois fois, le prêtre dit le premier verset : «Voici le jour que le Seigneur a fait» (Ps 118,24), et les frères chantent le tropaire, le deuxième verset : «Faites un festin» (Ps 118,27), et ainsi de suite. Puis, le peuple chante à nouveau le tropaire. À la fin, le canon commence immédiatement, car nous ne chantons pas les six psaumes durant toute cette semaine. Il y a deux lectures, et après la seconde, le psaume 50. À la fin des Matines, il y a un baiser et l'envoi. Aux Vêpres de cette semaine, nous disons : «Le Christ est ressuscité», puis immédiatement : «Seigneur, j'ai crié» (Ps 140,1), et l'envoi : «Le Christ est ressuscité». De même, aux Complies, nous proclamons le Trisagion et «Seigneur, aie pitié» douze fois. Le samedi de la semaine nouvelle et le dimanche suivant la semaine sainte, aux Complies, nous chantons à partir des paroles : «Dieu est avec nous» (Is 8,9), et ainsi de suite. Le dimanche de la Semaine Sainte, nous commençons la récitation des six psaumes et proclamons «Dieu est le Seigneur» (Ps 118,27) sur le quatrième ton indirect, puis immédiatement les étapes sur le même ton : le Prokeimenon et «À chaque souffle» (Ps 150,6), puis l'Évangile et «Dans les nuits» (Ps 133,2). Après le 50^e psaume, le canon commence, suivi de deux lectures. Le dimanche soir, on commence à chanter «Heureux l'homme» (Ps 1,1), et le lundi aux Matines, on chante à nouveau «Dieu est le Seigneur» (Ps 118,27) sur le premier ton et un kathisma du psaume, puis le canon du dimanche. Il y a ensuite trois lectures. Dès lors, les Complies sont célébrées pleinement, sauf le samedi soir, jour de la fête du Seigneur et de la mémoire d'un saint, qui, lorsqu'ils surviennent, nous dispensent du travail, des heures et des prosternations. Ces jours-là, les Complies sont célébrées à partir du chant «Dieu avec nous» (Is 8,9). Des offices sont également célébrés le matin, à partir du mardi de la deuxième semaine. Jusqu'à la Pentecôte, on chante le prokeimenon aux Vêpres chaque jour.

Il faut savoir qu'à toutes les vêpres des fêtes du Seigneur, «Béni soit l'homme» commence sur le quatrième ton indirect, puis le deuxième

et le troisième sur le ton du jour; puis «Seigneur, j'ai crié» sur le ton des versets de la fête.

Il faut savoir qu'avant la fête de l'Ascension, les stichères du dimanche précèdent les kathismas pénitentiels et apostoliques. Il faut savoir que de Pâques à l'Ascension, nous récitons «La Résurrection du Christ», puis le psaume 50 et les stichères des martyrs lors des psalmodies. Après l'Ascension, ces offices cessent. Il faut savoir qu'avant la Pentecôte, si nous ne chantons pas les Heures, nous ne nous agenouillons pas; en revanche, nous chantons le canon pour les défunts le samedi et, un autre jour, nous chantons s'il y a commémoration d'un frère.

Il faut savoir que le samedi de la Pentecôte, pour l'exapostilaire, nous chantons «Seigneur, à la mémoire de ceux qui nous ont quittés», et, en chantant ce chant, nous nous rendons sur les tombes des frères et, là, nous chantons les stichères du jour; les Matines se terminent. Nous faisons de même le samedi de la Semaine sainte.

Il faut savoir que le soir du dimanche de la Pentecôte, aux Vêpres, pendant lesquelles nous faisons également trois génuflexions, après le psaume d'ouverture, nous chantons immédiatement «Seigneur, j'ai crié», et le lendemain aux Matines, après les six psaumes, nous disons «Dieu est le Seigneur», puis le canon et deux lectures. Nous passons cette semaine sans chanter les Heures.

Viennent ensuite les Quarante saints des saints apôtres, et nous commençons à chanter les Heures, toujours avec le kathisma. À la fin de la psalmodie, nous disons : «Seigneur, ayez pitié, Christ, ayez pitié.» Et, tout d'abord, nous faisons trois grandes prosternations, toutes au même rythme, en suivant le célébrant; pendant ces prosternations, nous levons légèrement les mains vers Dieu. Ensuite, chacun fait vingt autres prosternations au rythme qu'il peut. Il en va de même à chaque assemblée liturgique. Aux Complies, il y a cinquante génuflexions, et aux Matines quarante.

Il faut savoir qu'à chaque Matines, après la lecture, nous nous levons et disons «Seigneur, ayez pitié» douze fois. Et ainsi recommence la psalmodie.

Il faut savoir que chaque samedi et dimanche, lorsqu'il n'y a pas de fête du Seigneur ni de mémoire d'un saint, nous lisons l'Épître. Le samedi, aux Matines, nous lisons le kathisma avant l'Immaculée Conception. Puis l'Immaculée Conception, puis le psaume 51, après le canon; Il y a trois lectures, car on ne lit pas le jour de l'Immaculée Conception. Au lieu de l'exapostilaire, on dit : «Le juste sera à jamais dans les mémoires; il ne craindra pas le mal venant des rumeurs» (Ps 111,6). En cette quantité et en cette qualité, la psalmodie se poursuit jusqu'à l'Exaltation du Christ.

Il faut savoir qu'à la Dormition de la toute sainte Mère de Dieu, c'est-à-dire aux Vêpres après la fête, après le psaume d'ouverture, on

chante immédiatement : «Seigneur, j'ai crié». Et le lendemain, aux Matines, après les six psaumes, on chante de nouveau : «Dieu est le Seigneur», suivi immédiatement du canon et des deux lectures. De même, à la Nativité de la Mère de Dieu, à la Nativité du Christ, à l'Épiphanie et à la Rencontre du Seigneur. Pour les autres fêtes, outre celles mentionnées ci-dessus, il n'est pas convenable de célébrer deux fois. De l'Exaltation de la Croix jusqu'au Grand Carême, une autre kathisme est offerte aux Matines, et les tropaires des kathismes sont doublés, avec un interstice récité. Il y a quatre lectures. Ces samedis, avant l'Immaculée Conception, nous chantons deux kathismes, puis l'Immaculée Conception, puis un canon, et il y a quatre autres lectures, car nous ne lisons pas sur l'Immaculée Conception.

Il faut savoir que pendant le saint carême et le Grand carême, nous chantons quatre kathismas et un chant de trois chants; il y a aussi quatre lectures. Après un court repos, l'ecclésiarque sonne la cloche à l'aube. Lorsque tous sont réunis dans l'église principale, nous chantons la Première Heure avec le kathisma, mais nous ne lisons pas de texte. À la Troisième Heure, à la Sixième et à la Neuvième, nous lisons. À chaque antienne, ou «Gloire», le prêtre et le diacre récitent une prière. Nous faisons de grandes prosternations aux Heures et aux Vêpres, trente fois, aux Complies, cent fois, et aux Matines, quatre-vingts fois.

Il faut savoir que durant toute la semaine sainte, nous chantons les Heures de la même manière qu'auparavant, sauf le Samedi Saint, et nous faisons de grandes prosternations jusqu'au début du Trisagion du matin, qui est psalmodié après les stichères du verset. Viennent ensuite le Prokeimenon, l'Épître, la Prophétie et l'Évangile.

Il faut savoir que le mercredi, le vendredi et le dimanche, lorsque les frères se tiennent debout avec toute la révérence, après la fin des Matines, le Catéchuménat de notre Père Théodore, porteur de Dieu, est lu. L'abbé prononce ensuite quelques mots pour instruire les frères. À la fin du Catéchuménat, ils chantent le Gloire au Père, le Notre Père, le Béni soit le Père, et la bénédiction est proclamée. Ceci se produit tout au long de l'année.

Il faut savoir que le samedi, à la prière «Seigneur, j'ai crié», les stichères du dimanche sont triplées, et à la prière «Louanges», elles sont doublées. Il en va de même pour les fêtes du Seigneur.

Il faut savoir qu'il y a aussi des évêques-monarques [au monastère], auxquels les péchés des jeunes frères sont rapportés et qui les corrigent. Il y a deux maîtres de chœur, qui rappellent aux frères de se tenir respectueusement dans le chœur. Un autre est le veilleur, qui, pendant les lectures des Matines, circule discrètement parmi les frères, réveillant ceux qui se sont endormis. Chaque soir, deux épitirites sont également désignés à tour de rôle, qui, après la sonnerie de la cloche, exhortent les paresseux à se hâter aux Vêpres et aux Complies, et qui,

après les Complies, parcourent les recoins du monastère et, avec la fermeté requise, chassent ceux qui se sont regroupés deux par deux pour des conversations intempestives.

Il faut savoir qu'après chaque Complies, un baiser en forme de croix est donné avec les mains, signe de réconciliation après les conflits quotidiens.

Il faut savoir qu'à la veille de la Nativité du Christ, à l'Épiphanie, ainsi que le Jeudi Saint et le Samedi Saint au soir, nous ne chantons pas les Complies, mais seulement le Trisagion au réfectoire.

Il faut savoir qu'aux Complies, pendant le Carême, les frères reçoivent presque systématiquement un catéchuménat, tantôt dispensé par l'abbé, tantôt par les anciens et les prédicateurs.

Il faut savoir qu'à chaque Matines, au début de la quatrième ode, l'abbé sort du chœur, s'assoit, reçoit les frères venus se confesser et guérit chacun individuellement selon ses besoins.

Il faut savoir que, durant le saint Carême, un frère âgé est désigné et, dès la troisième heure, il apparaît à chaque office et, accomplissant la metanie, dit : «Frères et pères, prenons garde à nous-mêmes, car nous mourons, nous mourons, nous mourons; souvenons-nous du royaume des cieux.»

Il faut savoir que lorsque nous accueillons des frères, qu'ils viennent d'un autre monastère ou qu'ils soient laïcs, pour la tonsure monastique, nous les obligeons à séjourner à l'hôtellerie du monastère pendant deux ou trois semaines afin qu'ils observent et se familiarisent avec la vie monastique. S'ils persistent dans leur décision, l'abbé, après avoir témoigné devant eux de la catéchuménat à suivre, les accueille alors au monastère et les compte parmi ses fidèles. Celui qui arrive, avec la permission de l'abbé, fait une métanie devant les frères, et ils prient pour lui.

Il faut savoir que nous avons aussi des lieux d'excommunication, où les désobéissants et les rebelles sont confinés, condamnés [ici] à la sobriété et à une formation à la vertu; car la correction par le fouet, jugée convenable pour les laïcs, était à juste titre considérée comme inadmissible par nos pères.

Il faut savoir que les jours où nous avons du temps libre, le bibliothécaire sonne la cloche une fois, et les frères se rassemblent à l'endroit où sont conservés les livres; chacun prend un livre et lit jusqu'au soir. Avant le signal donné au chandelier, le bibliothécaire sonne de nouveau la cloche une fois, et chacun vient rendre les livres selon l'ordre de la lecture. Si quelqu'un est en retard, il doit faire pénitence. Il faut savoir que lorsque nous célébrons la neuvième heure, le prêtre célèbre la liturgie à partir de la sixième heure, et si nous devons aussi manger, il la commence à partir de la troisième heure. Si nous avons du temps libre pendant les heures de travail, la divine Liturgie est célébrée à trois heures, au signal donné. À la fin, la cloche sonne trois fois, et

tous les frères se rassemblent. Après avoir chanté les hymnes habituels et reçu la bénédiction, nous nous rendons au réfectoire. Concernant la quantité et la qualité de la nourriture et des boissons, et les bonnes manières à table :

Lorsque les frères viennent dîner, chacun doit réciter un verset 25 [d'un psaume]. Neuf personnes prennent place à table. Les taxiarques veillent à garnir les tables [de nourriture] avec ordre et sans bruit. Une lecture est faite, et les frères portent le voile sur la tête. Le bruit des cuillères sur le présentoir signale la fin de la lecture, après quoi tous se précipitent sur le plat. De même, le service du vin et des mets est annoncé par la sonnerie d'une cloche.

Il faut savoir que de Pâques à la Toussaint, nous mangeons deux plats : des légumes verts et des petits pois à l'huile; nous mangeons aussi du poisson, du fromage et des œufs; nous buvons trois fois au dîner; [le soir], au son de la cloche, les frères se réunissent et mangent du pain, et aussi de la nourriture, s'il en reste du matin [car le soir, il n'y a pas de préparation spéciale pour la communauté], et [il y a] deux coupes à boire. Mais pendant le Carême des saints apôtres, nous ne mangeons ni poisson, ni fromage, ni œufs, sauf les jours où nous ne mangeons pas pendant une heure; mais à neuf heures, nous mangeons deux plats : des légumes verts à l'huile et des petits pois sans huile; et nous buvons deux coupes à neuf heures. Les jours fériés, où nous avons prévu de manger du fromage et d'autres choses, nous mangeons à six heures et buvons trois coupes, puis deux coupes le soir. Cette règle est également observée pendant le Carême de saint Philippe. En raison de la brièveté des jours du Carême de saint Philippe, nous ne mangeons qu'un seul repas et ne buvons que trois coupes. De la fête des saints apôtres jusqu'à saint Philippe, nous observons la Neuvième Heure le mercredi et le vendredi. Si la fête d'un saint tombe durant ces jours, ce qui nous dispense des Heures et des grandes métanies, nous consommons alors du fromage, des œufs et du poisson, si Dieu le permet, et nous prenons trois coupes au déjeuner et deux au dîner.

À propos du saint grand carême

Pendant le carême et le grand carême, nous ne mangeons qu'un seul repas par jour, sauf le samedi et le dimanche. Durant la première et la deuxième semaine, nous mangeons les mêmes aliments : des fèves cuites, des fruits salés sans huile, des figues sèches, cinq figues et, si possible, des châtaignes, des poires cuites et des prunes. Durant la deuxième et la troisième semaine, ainsi que durant la cinquième et la sixième, nous mangeons : des fruits cuits, des fruits salés disposés dans des assiettes, des petits pois cuits avec des noix râpées; nous ne mangeons ni légumes ni figues durant ces jours. Pendant tout le Carême, sauf pour les malades et les personnes âgées, nous buvons une

boisson spécialement préparée, à base de poivre, de cumin et d'anis chaud. Le lundi saint et du mardi au vendredi, les aliments de la première semaine sont proscrits. Le Jeudi saint, nous mangeons un petit pois cuit avec des noix râpées et de la kutia chaude, et nous buvons un verre de vin. Le Samedi saint, à la onzième heure, commencent les Vêpres; et lorsque la prière de renvoi a commencé, nous mangeons du fromage, du poisson et des œufs et buvons trois coupes de vin.